

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023 18 HEURES 30

Le mercredi 12 avril 2023 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Annie SANCHEZ, Gérard VERDIER, Lionel VERRUN, Carole QUERELLE, Florence PELLECUER, Nicolas MOLIERE, Sylvain MOFFRONT

Absents excusés : Christian YARD, Stéphanie SAINT JOURS,

Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

En entrée de séance Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

1/ demande de subvention au SMEG pour éclairage public du nouveau parking

2/ devis pour le débroussaillage dans le cadre de l'OLD autour du lotissement du mas de bayle et du stade.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 01 mars 2023 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taxes directes locales et demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux communal de ces taxes pour l'année 2023 en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le taux des taxes locales tel qu'énoncé ci-dessous et identique aux années précédentes :

- Taxe d'Habitation	8.26
- Taxe Foncière sur le Non Bâti	49.22
- Taxe Foncière sur le Bâti	37.82

AVENANT MARCHE EXTENSION PARKING

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la réalisation des travaux d'extension du parking il s'est avéré que la nature du terrain nécessitait des travaux supplémentaires pour stabiliser la portance de l'extension du parking.

Un avenant au marché a dû être établi et l'entreprise LAUTIER Moussac a proposé un devis d'un montant de 25 540.00 € HT soit 30 648.00 € TTC.

Il ressort des débats, de déplorer ce surcoût et de regretter la non anticipation de cette situation de la part du bureau d'études CAP INGE.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 10 voix pour et deux voix contre approuve :

- L'avenant n° 1 et le devis de l'entreprise LAUTIER Moussac d'un montant de 25 540.00 € HT soit 30 648.00 € TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DEVIS POUR MISE EN PLACE D'UN DEBITMETRE CHEMIN DE LA CONDAMINE

Dans le cadre de la maîtrise et de la réduction des fuites d'Eau Potable, Monsieur Alain ZARAGOZA propose au Conseil municipal l'installation d'un débitmètre connecté et la pose d'un regard chemin de la condamine permettant de sectoriser tout le quartier de la Condamine et d'analyser les fuites d'Eau Potable.

Il présente au conseil Municipal les devis de l'entreprise CANONGE BIALLEZ pour l'installation d'un débitmètre et les devis de pose du regard.

Dans le cas d'un regard de 1000 x 1000, les devis de CANONGE BIALLEZ plus FABRE TP sont de 4 606.84 HT plus 5 300.00 € HT soit 9 906.84 € HT nécessitant 2 coupures d'eau.

Dans le cas d'un regard de 1000 x 1500, les devis de CANONGE BIALLEZ plus LAUTIER Moussac soit 5 175.88 € HT plus 2 438.16 € HT soit 7 614.04 € HT ne nécessitant qu'une seule coupure d'eau. Cette deuxième solution est préférée.

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- le devis de l'entreprise CANONGE BIALLEZ pour l'installation d'un débitmètre d'un montant de 5 175.88 HT soit 6 211.06 TTC
- le devis de l'Entreprise LAUTIER Moussac pour la pose d'un regard de 1000 x 1500 d'un montant de 2 438.16 € HT soit 2 925.79 € TTC
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DEVIS POUR TRAVAUX AMENAGEMENT NOUVEAU CIMETIERE

Madame Annie SANCHEZ présente au Conseil Municipal les devis pour le l'aménagement paysager du nouveau cimetière.

- Entreprise ZANELLO pour un montant de 7 480.00 € HT soit 8 976.00 € TTC
- Entreprise ID VERDE pour un montant de 17 243.90 € HT soit 20 692.68 € TTC
- Entreprise AEN Paysages pour un montant de 11 741.41 € HT soit 14 089.69 € TTC

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis :

- Entreprise ZANELLO pour un montant de 7 480.00 € HT soit 8 976.00 € TTC
- Demande à Annie SANCHEZ de convenir du remplacement de 2 micocouliers prévus par 2 autres arbres.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DEVIS POUR TRAVAUX CHEMN DE CAMPBOUVIER ET IMPASSE DES PINS

Ajourné en attente de devis et propositions.

FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de participer financièrement à la fête de la musique organisée par le Club des deux sources à hauteur de l'animation musicale et du vin, pour permettre que les non-adhérent à l'association puissent bénéficier d'un tarif à 25 € tout compris.

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la prise en charge financière de l'animation musicale et du vin.

DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC AU SMEG 30

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention au SMEG pour l'extension de l'éclairage public chemin de la Condamine dans le cadre du marché de l'aménagement du parking. Le montant du devis estimatif réalisé par CAP INGE est de 24 129.00 € HT soit 29 028.00 € TTC.

Plan de financement :

Commune coût total HT	16 890.30 €	soit 70 %
SMEG coût total HT	7 238.70 €	soit 30 %

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le dossier établi pour une dépense de 24 129.00 € HT pour l'extension de l'éclairage public
- De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention au SMEG pour l'année 2023 accompagné des pièces nécessaires.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT O.L.D

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de L'OLD il convient de faire le débroussaillage autour du stade et du lotissement le Mas de Bayle.

Il demande à MOLIERE Nicolas de sortir de la salle pour ne pas être associé à la discussion.

Il présente au Conseil Municipal 2 devis :

- L'entreprise FABRE TP pour un montant de 1 700.00 € HT l'hectare
- MOLIERE Nicolas pour un montant de 1 000.00 € HT l'hectare

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis :

- MOLIERE Nicolas pour un montant de 1 000.00 € HT l'hectare.

QUESTIONS DIVERSES

Cave :

Une prochaine réunion de travail pour la cave avec le cabinet KVA, se tiendra le Mercredi 10 mai à 18 h.

Fête nationale 14 juillet

Sous réserve de validation d'un groupe musical et autres, le Conseil Municipal donne son aval à un éventuel décalage de l'heure de l'apéritif convivial habituellement à 11 h 30, en fin d'après-midi vers 18h.

Stop pour la sécurité :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place :

- d'un panneau stop sur la rue de la Bergerie ouvrant sur le chemin de Terre Blanche.
- de 2 panneaux stop sur la rue de la Draille au carrefour avec rue de la Burrière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30